

Zeitschrift: Rapport de la Direction et du Conseil d'Administration du Chemin de Fer du Gothard

Band: 25 (1896)

Artikel: Rapport et proposition de la commission de vérification des comptes à l'assemblée générale des actionnaires du chemin de fer du Saint-Gothard

Autor: Cramer-Wyss, H. / Zahn-Geigy, F. / Sidler-Brunner, E.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-622978>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 07.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Rapport et proposition

de la

Commission de vérification des comptes

à

l'Assemblée générale des actionnaires du chemin de fer du Saint-Gothard

concernant les comptes de l'exercice 1896.



Messieurs,

Dans votre réunion du 27 juin 1896, vous avez chargé les soussignés de l'examen des comptes sociaux de l'exercice 1896. Nous nous sommes acquittés de ce mandat les 10, 11 et 12 de ce mois et avons l'honneur de vous présenter à ce sujet le rapport ci-après.

I.

Les comptes manuscrits et les comptes imprimés ont été comparés, selon l'usage, avec les inscriptions du grand-livre; nous avons également vérifié un grand nombre de livres et de pièces comptables pris au hasard; nous pouvons déclarer qu'une concordance parfaite existe entre toutes les écritures et que la comptabilité peut cette fois aussi être qualifiée de modèle au point de vue de l'ordre et de la clarté.

Nous avons ensuite vérifié la caisse et le portefeuille des lettres de change, ainsi qu'un grand nombre de liasses des valeurs propres de la Compagnie, de celles de la caisse de secours des fonctionnaires et employés, comme aussi des titres déposés par des tiers.

Le 11 juin au soir, la caisse contenait fr. 164,692. 40 et le portefeuille fr. 857,012. 45 en 23 lettres de change sur places suisses, portant toutes les signatures réglementaires. L'évaluation des titres a été faite avec circonspection et nous n'avons aucune remarque à formuler de ce chef.

II.

Les communications des organes administratifs dans le rapport de gestion nous suggèrent les observations suivantes:

1° C'est avec satisfaction que nous avons constaté que le coût de la seconde voie Biasca-Bellinzona, qui était devisé au total de fr. 1,400,000. —
ne se monte qu'à „ 1,195,514. —
inférieur donc de fr. 204,486. —
soit 13%, au chiffre du devis. L'économie porte essentiellement sur l'exécution de l'infrastructure.

2° Le rapport de gestion nous a encore appris que le bénéfice réalisé sur la III^e émission d'actions a été affecté à des allocations extraordinaires, savoir :

- a) fr. 103,881. 69 à la caisse de secours des fonctionnaires et employés ;
- b) „ 25,000. — à la caisse de secours en cas de maladie des ouvriers des stations, magasins, dépôts et ateliers.

En outre, les dépenses d'exploitation contiennent encore les allocations ordinaires aux caisses de prévoyance pour une somme totale de fr. 245,783. 25.

3° Aux termes de l'art. 18 des statuts, le *fonds de renouvellement* a été mis à contribution pour la réfection de la superstructure et du matériel roulant, à raison de . . . fr. 817,131. 33 en revanche, il n'a été versé dans le fonds que . . . „ 674,188. 58

La différence de . . . fr. 142,942. 75 est exactement égale à l'excédent en sus du maximum statutaire (5 millions de francs) de la situation du fonds au 31 décembre 1895.

Ce mode de comptabilisation est entièrement en harmonie avec les prescriptions des statuts.

Les conditions du chemin de fer du Saint-Gothard en matière de réfection de la superstructure et du matériel roulant, sont très favorables.

En ce qui concerne particulièrement la superstructure, il y a lieu de rappeler, que d'après un mémoire spécial de la Direction, les voies se composaient en 1895

- pour 4.1 % de rails en fer,
- „ 95.9 % de rails en acier,
- „ 37.5 % de traverses en chêne,
- „ 62.5 % de traverses métalliques.

Rails et traverses sont plus robustes que ceux des autres voies ferrées suisses et dureront indubitablement, à conditions égales, beaucoup plus longtemps que ce ne sera le cas sur les autres réseaux suisses. Depuis l'ouverture à l'exploitation, les réfections sont exécutées exclusivement au moyen d'un matériel plus fort et les voies de la ligne du Saint-Gothard sont, qualitativement parlant, meilleures et plus résistantes en 1896 qu'en 1883. On voit donc que les organes de l'Administration s'efforcent de tenir constamment la puissance de trafic de la superstructure et du matériel roulant à la hauteur des progrès de la technique.

Au cours du dernier exercice, on a aussi dépensé pour l'entretien et la réfection de la superstructure (voir page 34 du rapport de gestion), fr. 419,276. 01 de plus qu'en 1895; la dépense totale de ce chef (moins le produit de la vente de vieux matériel) est en effet de fr. 979,532. 41 contre fr. 560,256. 40 en 1895. De ces fr. 979,532. 41, fr. 462,510. 35 sont afférents aux réfections de la superstructure de la pleine voie et des gares et fr. 162,050. 05 au renforcement de la superstructure de la pleine voie.

Quant au renouvellement du matériel roulant de la Compagnie du Saint-Gothard, les choses se présentent également sous un aspect favorable. Ainsi que le fait observer la Direction dans son mémoire spécial, la durée des locomotives et des véhicules est essentiellement subordonnée à la condition que les types adoptés répondent aux exigences de l'exploitation, ce qui est dans une large mesure le cas pour le matériel du chemin de fer du Saint-Gothard.

Les frais d'entretien et de renouvellement du matériel roulant atteignent en 1896 le chiffre de fr. 1,049,244. 08 contre fr. 908,206. 33 en 1895.

4° C'est avec un vif intérêt que nous avons lu l'exposé détaillé de la Direction sur les proportions extraordinaires qu'a prises le trafic des céréales au départ des ports de Gènes et de Venise à destination de la Suisse. Comme on sait, les difficultés quasi insurmontables qu'a rencontrées l'entreposage de ces énormes quantités de céréales, ont provoqué les critiques d'une partie de la presse. Depuis lors, la Direction a déjà entrepris l'agrandissement des entrepôts d'Altdorf et mis à l'étude de nouvelles extensions et constructions sur d'autres points du réseau.

III.

Emploi du produit net de l'exercice.

Les organes administratifs n'avaient pas toute liberté de formuler à leur gré les propositions relatives à l'emploi du bénéfice net de l'année, parce que le Conseil fédéral a demandé que le *fonds de renouvellement* soit crédité pour 1896 :

a) du versement ordinaire annuel	fr. 900,000. —
b) d'un versement supplémentaire pour les exercices antérieurs	„ 250,000. —
	en tout de fr. 1,150,000. —
Comparativement au versement effectué et mentionné plus haut de	„ 674,188. 58
l'excédent s'élève à	fr. 475,811. 42

Selon nous, c'est à très bon droit que les organes administratifs se refusent à verser cet excédent au fonds de renouvellement. La Direction et le Conseil d'administration proposent donc que, jusqu'à la liquidation du différend, il ne soit distribué sur le produit net de l'exercice 1896 se montant à fr. 3,991,519. 11 qu'un dividende de 6,8 % = „ 3,400,000. — soit fr. 34. — par action, et que le reste fr. 591,519. 11 soit reporté comme solde actif à compte nouveau, demeurant entendu qu'au cas où tout ou partie des nouvelles demandes du Conseil fédéral relatives à la dotation du fonds de renouvellement seraient retirées ou écartées, ledit reliquat sera essentiellement affecté à l'amortissement des faux-frais de l'emprunt de 1895.

Nous estimons que ces propositions répondent entièrement à la situation actuelle.

IV.

Nos propositions sont conçues en ces termes :

1° L'Assemblée générale approuve les comptes et le rapport de l'exercice 1896 et en donne décharge au Conseil d'administration et à la Direction en les remerciant de leur excellente gestion.

2° L'Assemblée générale approuve les propositions du Conseil d'administration et de la Direction relatives à la répartition indiquée ci-dessus du produit net de l'exercice 1896.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Lucerne, le 12 Juin 1897.

H. Cramer-Wyss.
F. Zahn-Geigy.
E. Sidler-Brunner.

